

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Présents : DELBOS J-M - LAC S – LEBRETON C – BESSE L – GOUTAL Y – LESCURE C - DEGOUL SAZOS D – MAIMPONTE P - DAYRAL X

Absents : BELHOMME A – LIEUTAUD (pouvoir à DELBOS J-M)

♦ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2023.

♦ Présentation des comptes administratifs du lotissement et de la commune.

Mr le maire rappelle que le compte administratif reprend l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2023.

- Sur le budget communal, en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 228 743,89 €, alors que les recettes représentent 327 054,49 €, soit un excédent d'exercice de 98 310,60 €, si on y ajoute l'excédent de 2022 de 162 581,65 €, on obtient un excédent cumulé de 260 891,95 €.

- Sur le budget communal, en investissement, les dépenses s'élèvent à 729 726,45 €, alors que les recettes sont de 109 355,18 €, cette différence s'explique par le fait que l'ensemble des factures, notamment de la maison des services, ont été réglées, alors que les subventions, demandées, n'ont pas encore été perçues.

- Le Conseil Municipal approuve par 7 voix POUR et 1 ABSTENTION le compte administratif et le compte de gestion tels qu'ils ont été présentés. Le maire ne prenant pas part au vote.

♦ Embauche de l'agent technique :

- Mr le maire rappelle que Mr Jérôme MERCADIER terminera en avril 2024 son troisième contrat de 6 mois en CDD. Lors du dernier CDD, les derniers doutes ont été levés quant aux capacités de Mr MERCADIER à occuper ce poste, aussi, après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de son embauche définitive.

♦ Prime de pouvoir d'achat :

L'État a proposé aux collectivités publiques de verser à leurs collaborateurs une aide exceptionnelle annuelle pour compenser une partie de la perte de leur pouvoir d'achat, due à l'inflation. Elle peut s'élever à 800 € maximum pour un emploi à plein temps et est proratisée en cas de travail partiel.

Reconnaissant de l'engagement et du travail accompli par nos agents, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la prime maximum aux 5 agents communaux, soit une dépense totale d'environ 1 700 €.

♦ Achat d'un broyeur d'accotement :

Afin de palier à l'usure irréversible de notre broyeur d'accotement, beaucoup utilisé pour faucher les bas-côtés des routes, les coudercs ou les périmètres de protection de l'eau, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION de remplacer cet outil par un identique, acheté à PAGES à Ally pour la somme totale de 5 200 € HT soit 6 240 € TTC.

♦ Questions diverses :

- Une réflexion est menée sur les investissements à prévoir au budget 2024.
- Une discussion a lieu, sur la limitation de vitesse à l'entrée du Bourg et sur la D 680, entre la Chauvenne et Bellevue, une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.
- Réfection de la toiture du préau, Mr le maire indique qu'il était urgent d'intervenir car l'ouvrage menaçait de s'écrouler à moyen terme ; il sera aussi crépi gratuitement par le maçon qui a refait la façade de l'école.